



## CATÉGORIES

Les tarifs sont calculés selon les catégories suivantes :

- 1 de 0 à 5,00 mètres
- 2 de 5,01 à 6,50 mètres
- 3 de 6,51 à 8,00 mètres
- 4 de 8,01 à 9,50 mètres
- 5 de 9,51 à 11,00 mètres
- 6 de 11,01 à 13,00 mètres
- 7 de 13,01 à 15,00 mètres
- 8 de 15,01 à 18,00 mètres
- 9 de 18,01 à 24,00 mètres
- 10 24,01 à 30,00 : tarif au mètre
- 11 + de 30,01 m : tarif au mètre



Tarifs multicoques :  
majoration coef. 1,5

## CONTRATS, ABONNEMENTS & REDEVANCES

### PORT PRINCIPAL

	Contrat à l'année	Abonnement mai à octobre
1	1 005,40 €	838,20 €
2	1 574,50 €	1 267,30 €
3	1 958,60 €	1 551,90 €
4	2 351,60 €	1 851,30 €
5	2 836,20 €	2 289,40 €
6	3 430,20 €	2 775,20 €
7	4 333,70 €	3 345,50 €
8	5 223,90 €	4 092,00 €
9	6 436,90 €	5 042,00 €

### PORT GRÉGAU

Redevance d'amarrage

6 mois	600,00 €
--------	----------

### QUAIS TECHNIQUES

Redevance quais techniques	3 999,90 €
Redevance pontons techniques (U)	2 719,90 €

## LES ESCALES

Les escales s'entendent de midi à midi. Toute journée commencée est dûe.  
Le paiement se fait à l'arrivée du bateau.

	Périodes de janvier à mars et d'octobre à décembre			Période d'avril à juin + septembre OST ou Relais <sup>(1)</sup>			Période juillet / août		
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
1	7,30 €	37,70 €	105,10 €	12,65 €	67,60 €	226,85 €	15,25 €	81,40 €	281,70 €
2	8,40 €	47,70 €	138,30 €	15,60 €	82,00 €	284,60 €	19,35 €	100,80 €	349,80 €
3	10,50 €	57,60 €	174,30 €	17,85 €	100,80 €	345,60 €	24,65 €	129,60 €	431,50 €
4	12,50 €	71,40 €	217,40 €	21,40 €	118,50 €	420,80 €	28,90 €	146,45 €	515,90 €
5	16,20 €	87,10 €	274,80 €	28,40 €	144,00 €	509,40 €	36,20 €	178,00 €	634,70 €
6	19,80 €	108,00 €	342,30 €	36,60 €	182,80 €	619,75 €	45,10 €	224,80 €	775,10 €
7	24,40 €	135,60 €	432,10 €	43,50 €	222,15 €	761,20 €	53,95 €	272,55 €	940,30 €
8	34,30 €	176,30 €	560,90 €	54,40 €	277,70 €	964,80 €	65,85 €	346,90 €	1 187,90 €
9	44,50 €	234,50 €	755,50 €	69,30 €	361,20 €	1 255,10 €	86,20 €	451,40 €	1 546,45 €
10	4,00 €	13,50 €	45,40 €	5,10 €	18,15 €	62,75 €	6,10 €	22,80 €	77,80 €
11	5,10 €			6,10 €			7,65 €		

(1) Tarifs appliqués, de janvier à décembre, aux occupants sans titre dans l'attente du règlement de leur situation qu'elle soit financière ou qu'elle concerne l'état d'entretien du bateau ou la production d'une pièce d'instruction de leur dossier. Ces tarifs relais sont appliqués lorsque le passage, le maintien ou le renouvellement en contrat annuel est remis en cause.

## REDEVANCES COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX DÉROGATIONS

Ces redevances s'ajoutent aux redevances classiques d'occupation de poste d'amarrage en cas d'acceptation, à titre exceptionnel, d'une demande venant déroger aux règlements en vigueur.

**FORFAITS ÉLECTRIQUES** : ils sont applicables en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage, en cas de demande de dérogation visant le maintien d'un raccordement électrique à la borne de distribution du port, pour un bateau inoccupé. L'inoccupation du bateau s'entend par une absence d'équipage à bord sur une durée supérieure à 24h.

Puissance de la prise <sup>(1)</sup>		Forfaits électriques → sur dérogation				Forfaits Vie à bord → sur dérogation	
kw	Ampères	semaine <sup>(2)</sup>	mois <sup>(2)</sup>	6 mois	Année	mois <sup>(2)</sup>	Année
3,5	16 mono	16 €	48 €	240 €	480 €	77 €	768 €
7	32 mono	32 €	96 €	480 €	960 €	154 €	1536 €
14	63 mono	63 €	189 €	945 €	1890 €	303 €	3024 €
28	125 Tri	125 €	375 €			600 €	

(1) Pour les prises triphasées du quai d'accueil (hors 125A), le montant de la redevance est majorée - coef 1,5. (2) Toute période commencée est due.

**FORFAITS VIE À BORD** : ils sont applicables en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage, en cas de demande de dérogation temporaire visant une occupation permanente du bateau. Ces redevances forfaitaires incluent les consommations d'eau, d'électricité, la gestion des déchets, l'utilisation des sanitaires. La vie à bord correspond à l'occupation continue du bateau par son équipage durant plusieurs mois en dehors de la saison estivale (juillet et août).

### OCCUPATION DES QUAIS

#### AOT commerciale à quai

Tarif par m <sup>2</sup> / an		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
134,92 €	26,98 €	161,90 €

Occupation des quais par des structures commerciales de type bureau d'accueil, base de stockage, billetterie...

#### Panneau commercial\*

Tarif par panneau / an		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
209,83 €	41,97 €	251,80 €

\* Uniquement au droit d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau par entité commerciale

### TOUCH & GO, L'ESCALE TRÈS COURTE

#### Temps nécessaire à l'embarquement ou au débarquement

**Bateaux à passagers non clients\*** du Port de La Grande Motte procédant à des embarquements et débarquements de passagers dans l'enceinte du port

\* Ne bénéficiant pas d'un contrat annuel au port de La Grande Motte

**Le touché =**

volume du bateau (longueur x largeur x tirant d'eau) x 0,10  
+ capacité maximum du bateau x 0,59

Exemple : pour un bateau de 15m de long, 8 de large, 1,3 de tirant d'eau et d'une capacité de 90 personnes maximum :  $(15 \times 8 \times 1,3) \times 0,10 + 90 \times 0,59 = 68,70$  € TTC

Remise de -20% pour les bateaux affrétés par des professionnels Grand-Mottois ou l'Office de Tourisme de La Grande Motte.



Créez votre compte plaisancier & gérez vos démarches en ligne : départs et escales, renouvellements, liste d'attente, paiement...

[portdelagrandedemotte.fr](http://portdelagrandedemotte.fr)



LEVAGES

Tarif par manutention\*

Par manutention on entend : mise à terre ou mise à l'eau, chargement ou déchargement camion, déplacement du bateau.

Catégorie de bateau	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.*
1 de 0 à 5,00 mètres	51,00 €	10,20 €	61,20 €
2 de 5,01 à 6,50 mètres	52,02 €	10,40 €	62,50 €
3 de 6,51 à 8,00 mètres	74,97 €	14,99 €	90,00 €
4 de 8,01 à 9,50 mètres	112,37 €	22,47 €	134,90 €
5 de 9,51 à 11,00 mètres	122,83 €	24,57 €	147,40 €
6 de 11,01 à 13,00 mètres	151,98 €	30,40 €	182,40 €
7 de 13,01 à 15,00 mètres	184,20 €	36,84 €	221,10 €
8 de 15,01 à 18,00 mètres	237,24 €	47,45 €	284,70 €
9 de 18,01 à 24,00 mètres	273,70 €	54,74 €	328,50 €
Au delà de 24 mètres	sur devis		

\* Sur ce tarif des manutentions est consentie une remise :  
- 20% aux professionnels du port pour la période de mars à octobre inclus ;  
- 50% aux professionnels et plaisanciers du port pour les mois de novembre à février.

MISE À L'EAU OUEST

Accès, parking et utilisation  
du plan incliné

Droit d'accès et de stationnement du véhicule et de la remorque \*

Tarif jour - 1 accès		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
13,33 €	2,67 €	16,00 €

\* Cumulables dans la limite de 15 accès maximum.  
Recharge possible dès solde de 2 accès atteint.  
➔ Valables uniquement sur l'année en cours (jusqu'au 31 décembre). Tout accès non consommé sur la période est perdu et n'ouvre droit à aucun remboursement.  
➔ La Commune décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans le périmètre du parking payant.

AIRE DE CARÉPAGE

Tarif à la journée

Catégorie de bateau	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.
1 de 0 à 5,00 mètres	6,29 €	1,26 €	7,60 €
2 de 5,01 à 6,50 mètres	7,31 €	1,46 €	8,80 €
3 de 6,51 à 8,00 mètres	8,33 €	1,67 €	10,00 €
4 de 8,01 à 9,50 mètres	9,44 €	1,89 €	11,40 €
5 de 9,51 à 11,00 mètres	11,48 €	2,30 €	13,80 €
6 de 11,01 à 13,00 mètres	12,50 €	2,50 €	15,00 €
7 de 13,01 à 15,00 mètres	15,64 €	3,13 €	18,80 €
8 de 15,01 à 18,00 mètres	20,83 €	4,17 €	25,00 €
9 de 18,01 à 24,00 mètres	26,01 €	5,20 €	31,30 €
Au delà de 24 mètres	sur devis		

Bateaux à l'année ou en escale depuis plus d'un mois :

➔ du 01/01 au 30/06 : 6 premiers jours gratuits ➔ du 01/07 au 31/12 : 20 premiers jours gratuits

Bateaux en escale depuis moins d'un mois ➔ du 01/01 au 31/12 : 6 premiers jours gratuits

Tarifification pour une  
occupation de longue durée

Traitement osmose, rénovation de coque

➔ Stationnement d'une durée supérieure à 2 mois et inférieure à 3 mois : facturation d'1 mois  
➔ Au delà de 3 mois et dans la limite de 5 mois : facturation de 2 mois.  
➔ Au delà de 5 mois : facturation au temps réel d'occupation supplémentaire  
Tout forfait commencé est dû.  
50 % de remise aux professionnels du nautisme de La Grande Motte au-delà de 30 jours  
\* Compte tenu de la superficie de la zone de carénage, le nombre de bateaux autorisés est limité.  
\*Ce tarif ne s'applique pas en cas de stationnement prolongé pour cause d'intempéries, ou de retard de commande ou de livraison de pièces.



portdelagrandedemotte.fr



### LEVAGES MULTICOQUES

Par manutention on entend : mise à terre ou mise à l'eau, chargement ou déchargement camion, déplacement du bateau.

Tarif par manutention\*

Tarif par manutention  
aller - retour\*

Catégorie de bateau		H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.*	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.*
5	de 9,51 à 11,00 mètres	245,58 €	49,12 €	<b>294,70 €</b>	491,17 €	98,23 €	<b>589,40 €</b>
6	de 11,01 à 13,00 mètres	303,83 €	60,77 €	<b>364,60 €</b>	607,67 €	121,53 €	<b>729,20 €</b>
7	de 13,01 à 15,00 mètres	423,67 €	84,73 €	<b>508,40 €</b>	847,33 €	169,47 €	<b>1 016,80 €</b>
8	de 15,01 à 18,00 mètres	593,08 €	118,62 €	<b>711,70 €</b>	1 186,17 €	237,23 €	<b>1 423,40 €</b>
9	de 18,01 à 24,00 mètres	684,08 €	136,82 €	<b>820,90 €</b>	1 368,17 €	273,63 €	<b>1 641,80 €</b>
Au delà de 24 mètres		sur devis			sur devis		

\* Sur ce tarif des manutentions est consentie une remise : - 20% aux professionnels Grand-Mottois

### AIRE DE CARÉPAGE - STATIONNEMENT MULTICOQUE

Il est demandé, lors de la prise de rendez-vous : le programme technique des travaux et la fiche technique du bateau.  
Compte tenu de la superficie de la zone de carénage, le nombre de bateaux autorisés est limité.

Tarif à la journée

Catégorie de bateau		H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.
5	de 9,51 à 11,00 mètres	17,25 €	3,45 €	<b>20,70 €</b>
6	de 11,01 à 13,00 mètres	18,83 €	3,77 €	<b>22,60 €</b>
7	de 13,01 à 15,00 mètres	23,50 €	4,70 €	<b>28,20 €</b>
8	de 15,01 à 18,00 mètres	31,33 €	6,27 €	<b>37,60 €</b>
9	de 18,01 à 24,01 mètres	39,17 €	7,83 €	<b>47,00 €</b>



**DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 30 JUIN**

**Pas de travaux longue durée.**

Seul le stationnement pour carénage est admis après validation de la régie des Ports avec une franchise de 6 jours puis application du tarif journalier.

**DU 30 JUIN AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER**

**Période réservée aux travaux longue durée, rénovations etc.**

Franchise de 6 jours puis application du tarif journalier

Au-delà du 1<sup>er</sup> mois de stationnement s'appliqueront les forfaits suivants :

- ➔ d'une durée inférieure ou égale à 3 mois : facturation d'1 mois
- ➔ de 3 mois et dans la limite de 5 mois : facturation de 2 mois.
- ➔ Au delà de 5 mois : facturation au temps réel d'occupation supplémentaire

Tout forfait commencé est dû

- ➔ 50 % de remise aux professionnels du nautisme de La Grande Motte au-delà de 30 jours

\*Ce tarif ne s'applique pas en cas de stationnement prolongé pour cause d'intempéries, ou de retard de commande ou de livraison de pièces.



## PRESTATIONS TECHNIQUES

Longueur de la coque	Calage			Echin de Levage : 15 min d'immobilisation			Matage ou d�m�tage / Pose ou d�pose moteur		
	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
moins de 10 m�tres	7,17 �	1,43 �	8,60 �	38,58 �	7,72 �	46,30 �	62,25 �	12,45 �	74,70 �
de 10,01 � 15 m�tres	9,00 �	1,80 �	10,80 �	52,50 �	10,50 �	63,00 �	97,75 �	19,55 �	117,30 �
de 15,01 � 24 m�tres	13,42 �	2,68 �	16,10 �	70,00 �	14,00 �	84,00 �			

Mise sur sangles entre 12 h et 14 heures :

Facturation d'une manutention simple de la cat gorie dont rel ve le bateau

## PRESTATIONS DIVERSES

### Nettoyage de l'emplacement

Tarif pour 30 minutes		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
39,17 �	7,83 �	47,00 �

### Suite   un hydrogommage ou autre technique de d capage

H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
136,00 �	27,20 �	163,20 �

### Remorquage bateau

Tarif pour 30 minutes		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
39,17 �	7,83 �	47,00 �

### Pompage de cale

Tarif pour 30 minutes		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
39,17 �	7,83 �	47,00 �

### Reprise / doublement amarres

Tarif pour 30 minutes		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
39,17 �	7,83 �	47,00 �

### Bateau en p ril (assistance)

Intervention de la r�gie		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
220,25 �	44,05 �	264,30 �

### Main d' uvre agent portuaire



Tarif pour 1 heure		
H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
46,92 �	9,38 �	56,30 �

### D pollution / Intervention sur borne de distribution

Main d' uvre +  
Refacturation du mat riel  
et/ou des prestations engag s  
major s de 5%



VENTES D'ARTICLES

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	
<b>Clé piétonne DATA - pontons et sanitaires</b> encodage annuel / remplacement (perte/vol)	21,92 €	4,38 €	<b>26,30 €</b>	
<b>Carte d'accès plaisancier</b> remplacement ou duplicata (perte/vol/ duplicata /copro à 25% mini). Dans les limites et conditions exprimées dans le Règlement des parkings du port en vigueur.	41,67 €	8,33 €	<b>52,60 €</b>	
<b>Clé pros DATA</b> - Remplacement (perte/vol)	43,83 €	8,77 €	<b>52,60 €</b>	
<b>Cautions Clés ou Prises</b> Toute caution de plus de 30 jours sera encaissée et remboursée à l'issue du séjour à restitution de la clé.	43,83 €	8,77 €	<b>52,60 €</b>	
<b>Vignette stationnement</b> (dès la 4 <sup>e</sup> /an)	17,58 €	3,52 €	<b>21,10 €</b>	
 <b>Prise électrique</b>	EU 16A	11,42 €	2,28 €	<b>13,70 €</b>
	EU 32A	20,25 €	4,05 €	<b>24,30 €</b>
	EU 63A	114,08 €	22,82 €	<b>136,90 €</b>
 <b>Guidon Port de La Grande Motte</b> (l'unité)	4,20 €	0,84 €	<b>5,00 €</b>	

SERVICES

		H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
<b>Gestion du courrier*</b> * Réception de courriers et colis par la Capitainerie pour les bénéficiaires de postes à flot. Service soumis à abonnement préalable.	À la semaine ou au colis	4,50 €	0,90 €	<b>5,40 €</b>
	moins de 6 mois/an	26,33 €	5,27 €	<b>31,60 €</b>
	plus de 6 mois/an	52,50 €	10,50 €	<b>63,00 €</b>







Les parkings du Port sont accessibles aux Usagers du Port 24h/24, dans la limite des places disponibles. Des barrières à l'entrée et à la sortie en limitent l'accès. Des bornes de recharges pour véhicules électriques sont aussi accessibles.



## PARKINGS DU PORT

L'emplacement de votre bateau détermine votre zone de stationnement.

- P** Parking Port Azur pour pontons accueil, S, I, J, W
- P** Parking Port Justin pour Quais C. de Gaulle et Sud, pontons G, H
- P** Parking Port Terre-Plein Ouest pour pontons O, N, M, L, K, V, P
- P** Parking Port Baumel pour pontons T, Q, R
- P** Parkings Port Fages et Port Tabarly Accès partagé : plaisanciers / visiteurs pour Quai Tabarly et pontons A, B, C, D, E, F
- P** Dépose minute Quai Pompidou
- B** Bornes de recharge pour véhicules électriques - Réseau Révéo

## BADGE / CARTE D'ACCÈS

Il est nécessaire pour entrée et sortir du parking

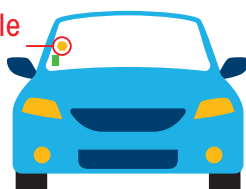
- ➔ Badgez toujours à l'entrée et à la sortie du parking.
- ➔ Ne suivez pas un autre véhicule pour pénétrer dans le parking sans badger.
- ➔ N'ouvrez à personne avec votre clé.
- ➔ Il est strictement personnel, il est interdit de le prêter pour en faire bénéficier un tiers.
- ➔ En cas d'infraction, l'accès peut vous être retiré.
- ➔ En cas de dysfonctionnement d'une barrière, appelez-nous directement.
- ➔ Le badge doit être rendu à la Capitainerie aux termes de votre contrat annuel

## VIGNETTE "PARKING DU PORT"

La vignette temporaire est à coller sur le pare-brise, au dessus de l'assurance.

- ➔ La nouvelle vignette "Parking Plaisancier" est disponible pour les usagers du Port chaque début d'année.
- ➔ Elle doit être visible. Vous risquez d'être verbalisé en cas d'absence de vignette.

La vignette Parking du Port doit être visible



## QUELQUES RÈGLES

Les dispositions du code de la route sont applicables aux parkings du Port.

➔ Les dispositions du code de la route sont applicables aux parkings du Port

**20**

➔ La vitesse à l'intérieur des parkings est limitée à 20km/h

**2,5t**

➔ Les véhicules supérieurs à 2,5 Tonnes (caravanes, remorques, camping-cars, véhicules aménagés) sont strictement interdits.

➔ Un stationnement de plus de 7 jours doit être signalé en capitainerie.

## TARIFS DES PARKINGS DU PORT



### PARKINGS USAGERS DU PORTS

Zones gratuites pour les plaisanciers  
& les Pass Pro Port

Les voitures des Usagers du Port doivent arborer la vignette "parking Port" sur leur pare-brise.



### BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Usagers du Port et au public extérieur  
Délégation Hérault Énergie - Réseau Révéo

Inscription, application, plan du réseau  
et tarif sur <https://reveocharge.com/fr/> →



### ZONE PARKING PORT PARKINGS PORT FAGES & PORT TABARLY

Zone payante toute l'année 24h/24.  
Gratuite pour les plaisanciers & Pass Pro Port\*  
\* Dans la limite de 5h consécutives, puis tarif en vigueur.  
Forfait perte de ticket : 30€



1,60 € / 1 h



### ARRÊT MINUTE PLAISANCIER QUAI POMPIDOU

Emplacements réservés aux plaisanciers & Pass Pro  
gratuits pendant 40 minutes maximum



40 min gratuites  
puis 1,50 € / ¼ h

## ABONNEMENTS PASS PRO PORT

Suite à votre inscription à l'accueil de la Capitainerie du Port, une carte d'accès "Pass Pro" vous sera délivrée.  
Cette carte vous permettra d'accéder à l'ensemble des parkings et structures du Port, dans la limite de 5 heures consécutives ; au-delà de ce temps, le paiement devra être effectué selon les tarifs en vigueur.

### PROFESSIONNELS DU NAUTISME DE LA GRANDE MOTTE



20 abonnements possibles  
par entreprise.  
Inscription obligatoire.

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
L'année	100,00 €	20,00 €	120,00 €

### COMMERÇANTS DU PORT DE LA GRANDE MOTTE



1 abonnement possible  
par commerce.  
Inscription obligatoire.

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
L'année	100,00 €	20,00 €	120,00 €

### PROFESSIONNELS DU NAUTISME EXTÉRIEURS À LA GRANDE MOTTE



5 abonnements possibles  
par entreprise.  
Inscription obligatoire.

	H.T.	T.V.A. (20%)	T.T.C.
L'année	166,67 €	33,33 €	200,00 €
Le mois	41,67 €	8,33 €	50,00 €
La semaine	16,67 €	3,33 €	20,00 €



portdelagrandedemotte.fr



LA  
GRANDE  
MOTTE  
**PORT**  
DE PLAISANCE



## LOCATION DE SALLE ESPACE MICHÈLE GOALARD

Tarifs T.T.C.

L'Espace Michèle Goalard est un lieu spécialement conçu pour accueillir les plus belles expositions artistiques. Il est également idéal pour organiser vos séminaires, congrès, formations, colloques, teams building, régates d'entreprise et conférences.

### TARIFS LOCATION

	1 heure	Demi-journée	Journée	Semaine
	entre 8h et 20h	8h à 14h ou 14h à 20h	de 8h à 20h	7 jours consécutifs de 8h à 20h
Salle 1 ou salle 2	46,30 €	115,40 €	314,70 €	734,20 €
Espace complet	84,00 €	209,90 €	410,60 €	1258,50 €

Forfait 15 jours d'exposition de 8h à 20h pour les associations artistiques de La Grande Motte Espace complet	524,40 €
---	----------

	1 heure	Demi-journée	Journée	Semaine
Sono	10,60 €	26,40 €	52,60 €	157,40 €
Rétroprojecteur	4,30 €	10,60 €	21,10 €	84,00 €
Ménage*	105,00 €			

\* Ménage en fin de location facturé à la demande ou dans le cas où la salle est rendue sans avoir été nettoyée

- ➔ Surface : 265 m<sup>2</sup> ouverts sur le port
- ➔ Capacité 238 personnes
- ➔ Salle modulable en 2 salles de 130m<sup>2</sup> d'une capacité 110 personnes, une côté porche, l'autre côté port avec la possibilité d'utiliser le rétroprojecteur avec supplément.
- ➔ Sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite et un sas vestiaire avec porte-cintres.
- ➔ Accessible aux personnes à mobilité réduite.
- ➔ Parking à proximité.
- ➔ Services associés : mobilier, sonorisation intégrée avec 2 micros, vidéoprojecteur, connexion internet Wifi et HDMI, installation/désinstallation matériel et mobilier, nettoyage.

**Pour connaître les disponibilités des salles, procéder à votre réservation ou tout autre complément d'information, merci de prendre contact avec nos services.**

**i** Retrouvez toutes les informations sur le site du Port de La Grande Motte : [portdelagrandedemotte.fr](http://portdelagrandedemotte.fr)